



S'informer pour aller plus loin Devenez assistant dentaire



L'assistant dentaire est un professionnel de santé qui intervient sous la responsabilité et le contrôle du chirurgien-dentiste ou du médecin exerçant dans le champ de la chirurgie dentaire.

Il contribue aux activités de prévention et d'éducation pour la santé dans le domaine bucco-dentaire. Il est soumis au secret professionnel.

Collaborateur principal du chirurgien-dentiste, il le seconde pendant toute la durée des consultations.

Il assure l'accueil des patients, le suivi de leur dossier et fixe les rendez-vous du cabinet dentaire.

Il entretient l'environnement de soin et le matériel et gère le risque infectieux.

ACTIVITES

Assistance du praticien dans la réalisation des soins

- Préparer l'environnement adapté aux soins à réaliser
- Installer le patient
- Préparer les matériaux, produits et matériels nécessaires aux soins
- Mettre à disposition, présenter et manipuler les instruments, produits, matériels et autres dispositifs médicaux
- Assister le praticien dans ses activités techniques au fauteuil

Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux

- Entretenir la salle de stérilisation et la salle de soins ;
- Traiter les matériels et dispositifs médicaux ;
- Prendre en charge de la chaîne de stérilisation et effectuer les différentes étapes nécessaires à la continuité des soins ;
- Contrôler, conditionner et ranger les matériels, matériaux, produits et dispositifs médicaux ;
- Gérer les stocks de matériels, matériaux et produits ;
- Trier et éliminer les déchets ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures de gestion du risque infectieux.

Accueil et communication auprès du patient

- Accueillir les patients ;
- Identifier les urgences et demandes des patients ;
- Organiser l'espace d'accueil ;
- Informer le patient sur la structure de soins.

METIER ET DECLINAISONS

Selon la taille des cabinets dentaires, la pratique du ou des chirurgiens-dentistes, la présence ou non d'aide dentaire et de secrétaire, le poste est plus ou moins polyvalent. Il peut être spécialisé sur une partie de l'activité accueil/administratif, hygiène/stérilisation, ou assistance technique. Par la formation professionnelle, l'assistant dentaire peut se perfectionner en suivant les trois mentions complémentaires :

Gestion et suivi du dossier patient

- Prendre les rendez-vous ;
- Identifier les urgences ;
- Gérer l'agenda ;
- Créer et suivre le dossier administratif et le dossier médical du patient ;
- Saisir les actes ;
- Préparer les documents et informations nécessaires à la prise en charge du patient ;
- Informer le patient sur les modalités de prise en charge des soins ;
- Préparer les feuilles de soins ;
- Encaisser les honoraires.

Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire

- Conduire d'un entretien d'éducation à la santé bucco-dentaire ;
 - Informer et conseiller le patient dans le domaine de l'éducation à la santé et de l'hygiène bucco-dentaire ;
 - Contribuer à l'élaboration de documents d'information à la santé bucco-dentaire et au suivi de l'observance du patient ;
 - Expliquer les modalités nécessaires à la réalisation du soin et de son suivi
- Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins**

- Transmettre les informations sur les soins, observations et mesures réalisées, au sein de la structure de soins ;
- Transmettre les informations lors des réunions ;
- Contribuer à la coordination des soins des patients ;
- Préparer les documents nécessaires aux autres professionnels de santé ;
- Réaliser la coordination et traçabilité avec les laboratoires de prothèse.

- Orthopédie dento-faciale. Le travail en cabinet d'orthodontie propose une pratique spécifique avec le plus souvent une patientèle composée d'enfants ;
- Paro-implantologie/chirurgie orale ;
- Administrative.

Celles-ci s'obtiennent après une formation de 100 heures dans un des organismes agréés.

la formation dans le cadre de la formation continue. Le titre assistant dentaire est structuré en 4 blocs de compétences, préparés dans le cadre de 7 modules de formation. Plusieurs diplômes permettent de bénéficier d'une dispense partielle du parcours de formation.

Il est également possible d'accéder au titre dans le cadre d'une VAE.

L'accès à la formation suppose de remplir deux conditions :

- avoir plus de 18 ans ;
- justifier d'un titre ou d'un diplôme de niveau 3.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'évolution professionnelle de l'assistant dentaire tient à l'élargissement du niveau des responsabilités administratives qui lui sont confiées. Cet élargissement peut aller jusqu'à un rôle de coordination générale du cabinet et de ses équipes à travers le pilotage du planning. L'assistant dentaire peut se voir confier la responsabilité pour :

- l'achat des fournitures et matériels médicaux et bureautiques ;
- la mise à jour des protocoles administratifs et techniques relatifs au travail des assistants dentaires et autres personnels ;
- les encaissements et factures.

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce sous statut de salarié et relève de la catégorie « employé ». Métier de contact avec la patientèle, l'activité s'effectue en cabinet dentaire et centre de soins.

Les assistants dentaires ont l'obligation de suivre tous les 4 ans l'AFGSU2 (formation aux gestes d'urgences) via les CESU et tous les 5 ans la MAJGRI (mise à jour de la gestion des risques infectieux) via les OF agréés.



DONNES SUR L'EMPLOI

~ 21 500 cabinets dentaires employeurs.

~ 63 000 salariés.

89 % d'employés majoritairement sur un emploi d'assistant dentaire.



33 %
- 35 ans



92 %
femmes



68 %
temps
complet

81 %
CDI



REMUNERATION

Minimale conventionnelle janvier 2025, Brut mensuel, 151,67 heures par mois, 2 081 € . Les mentions complémentaires sont valorisées



ALLER PLUS LOIN

- www.apcdl.fr
- www.cidj.com
- www.blog-assistantes.fr
- solidarites-sante.gouv.fr
- France compétences
- APCDL
- OMPL
- Études et baromètres

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.